

## Barème Vente en Euros TTC à la charge de l'acquéreur

Barème au 08/02/2024

PRIX NET VENDEUR		Honoraires HT en euros	T.V.A. 20 % en euros	Honoraires TTC en euros
De	00 001 € à 50 000 € →	3 250,00 €	650,00 €	3 900,00 €
De	50 001 € à 60 000 € →	4 083,33 €	816,67 €	4 900,00 €
De	60 001 € à 75 000 € →	5 416,67 €	1 083,33 €	6 500,00 €
De	75 001 € à 100 000 € →	6 250,00 €	1 250,00 €	7 500,00 €
De	100 001 € à 125 000 € →	7 416,67 €	1 483,33 €	8 900,00 €
De	125 001 € à 150 000 € →	8 250,00 €	1 650,00 €	9 900,00 €
De	150 001 € à 175 000 € →	9 083,33 €	1 816,67 €	10 900,00 €
De	175 001 € à 205 000 € →	9 916,67 €	1 983,33 €	11 900,00 €
De	205 001 € à 235 000 € →	10 750,00 €	2 150,00 €	12 900,00 €
De	235 001 € à 300 000 € →			5,50%
De	300 001 € à 400 000 € →			5,00%
De	400 001 € à 500 000 € →			4,50%
	<b>SUPERIEUR</b> à 500 000 € →			3,95%
	Garage - cave - parking →	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €

## Barème Location en Euros TTC (prix au m<sup>2</sup> de surface habitable)

Barème au 08/02/2024

► Locaux d'habitation nus, meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) et droit commun	Surface	EN ZONE TENDUE		EN ZONE NON TENDUE	
		A la charge Locataire (€/m <sup>2</sup> )	A la charge Bailleur (€/m <sup>2</sup> )	A la charge Locataire (€/m <sup>2</sup> )	A la charge Bailleur (€/m <sup>2</sup> )
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	< 60 m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
	> 60 m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
Honoraires d'état des lieux		2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>
Total des honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et d'état des lieux	< 60 m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
	> 60 m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>
Honoraires d'entremise et négociation* (à la seule charge du bailleur)	Toutes		80 €		80 €
Honoraires liés à toute modification du bail en cours d'exécution (avenant à la charge du demandeur)		250 €			
Honoraires Location : Stationnement, Garage, Cave, etc : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée		Bailleur : 200€		Locataire : 200€	
Honoraires Location : Baux Commerciaux A la charge du locataire		10% du montant du loyer triennal hors taxes et hors charges triennales + Frais de constitution du dossier et rédaction du bail			
Honoraires Location saisonnière A la charge du locataire		27% du loyer brut propriétaire 35 € frais de dossier			
Honoraires Gestion saisonnière A la charge du bailleur		12% du loyer brut propriétaire			

Barème en vigueur au 1er mai 2022

		TARIF TTC Mensuel		
REALISER LA GESTION DE VOTRE BIEN	SUIVI ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la relation avec les locataires et le cas échéant avec le Syndic de copropriété</li> <li>Rédaction et délivrance de tout document administratif (dossier subvention, CAF...)</li> <li>Mise à disposition d'un espace client sur internet (stockage CRG, contrats de location...)</li> <li>Suivi des attestations d'assurance et des contrats d'entretien</li> <li>Réalisation d'un état préparatoire à la déclaration de revenus fonciers</li> <li>Veille réglementaire</li> <li>Demande et suivi des diagnostics obligatoires</li> <li>Consignation des PV d'Assemblée Générale</li> <li>Information et suivi des préavis locataire</li> <li>Renouvellement des baux d'habitation</li> <li>Relance locataire en situation d'impayé (courrier, tel, mail)</li> <li>Mise en place et suivi Plan d'apurement</li> <li>Sur demande : estimation de la valeur de votre bien</li> </ul>	9,50 € TTC	12,50% du loyer charges comprises
	SUIVI COMPTABLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reverser les loyers mensuellement</li> <li>Encaisser toutes sommes</li> <li>Donner quittance au locataire</li> <li>Réviser les loyers</li> <li>Procéder à tous règlements relatifs aux biens objet du mandat dont appels de fonds au Syndic</li> <li>Procéder à la régularisation des charges</li> <li>Recouvrement de la Taxe d'Ordure Ménagère</li> <li>Etablissement des Comptes rendu de Gestion Mensuel</li> </ul>	5,75% des sommes encaissées	
	SUIVI TECHNIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre toutes les mesures conservatoires</li> <li>Missionner les entreprises lorsque des travaux sont nécessaires</li> <li>Demande de devis auprès de nos artisans sélectionnés ou auprès des artisans de votre choix</li> <li>Gérer les travaux d'entretien et de réparation</li> <li>Déclarer et suivre les désordres des biens sous Garantie de Parfaite Achèvement, Biennale ou Dommage Ouvrage</li> </ul>		
AUTRES PRESTATIONS	L'assurance Garantie de Loyer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie de loyer impayé (sans limite de durée, jusqu'à 75 000 €)</li> <li>Détérioration immobilière jusqu'à 8 000 €</li> <li>Protection Juridique (prise en charge des frais de procédure dans la limite de 4500 €)</li> <li>Prise en charge de 3 mois de loyers en cas d'inoccupation des locaux suite à un aléas</li> </ul>	2,60% du loyer charges comprises	
	Les options à la carte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement et assistance auprès des assurances en cas de sinistres</li> <li>Vous représenter ou vous faire représenter aux Assemblées Générales de copropriété</li> <li>Bilan Patrimonial Immobilier (Bilan Patrimonial triennal tel que décrit dans la Square Box)</li> <li>Passage du dossier locataire au Contentieux (mise en œuvre procédure judiciaire, commandement de payer...) sauf dossier assurés GLI</li> <li>Mise en concurrence à partir du 3ème devis et dans la limite de 5 devis</li> <li>Visite ponctuelle du bien sur demande du Bailleur (sous réserve de l'accord du locataire)</li> <li>Reportage photos professionnelles de votre logement</li> <li>Etude de la valeur locative de votre bien (avec rapport et éléments de comparaison)</li> </ul>	75 € TTC 150 € TTC 150 € TTC 75 € TTC 75 € TTC 75 € TTC 75 € TTC	
	Assurance Vacance locative(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de loyer lié à l'absence de locataires (Garantie accordée 3 mois après un délai d'attente de 2 mois) (1) <i>indissociable de l'assurance GLI</i></li> </ul>	1,90% du loyer charges comprises	